



# RAPPORT ANNUEL

---

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ET  
EMPLOYÉES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

2023-2024



**BUREAU  
DE LA RETRAITE**

de l'Université Laval

# Table des matières

Message de la présidente.....	3
1. Situation financière .....	4
2. Rendements.....	6
3. Placements .....	9
4. Investissement responsable et durable.....	12
5. Gouvernance .....	14
6. Service à la clientèle .....	20
Annexes	
A.1 Données financières.....	24
A.2 Statistiques démographiques.....	28
A.3 Ventilation des placements.....	30
A.4 Performance des catégories d'actifs .....	32
A.5 Rendements historiques .....	33
A.6 Équipe du Bureau de la retraite .....	34

## 2023 en quelques chiffres

VA : 95,7 % SV : 100,0 %	NIVEAU DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (DERNIÈRE ÉVALUATION) Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023
VA : 31,6 M\$ SV : 20,8 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS (ESTIMATION 2023) Augmentation des deux fonds de réserve
VA : 505 M\$ SV : 161 M\$ Total : 666 M\$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE Baisse de 1 % du VA et augmentation de 19 % du SV
VA : 6,6 % SV : 8,8 %	PERFORMANCE SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET (AVANT LES FRAIS) VA : Moyenne de 5,4 % sur 5 ans SV : Moyenne de 6,8 % sur 5 ans Stratégie de placement du SV plus agressive que celle du VA
1 415	NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES ACTIVES Augmentation de 5 % en 2023
2 235	NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES NON ACTIVES *
18,7 M\$	COTISATIONS VERSÉES 9,3 M\$ par les personnes participantes (dont 0,7 M\$ de transferts d'autres régimes) 9,4 M\$ par l'Université
41,1 M\$	PRESTATIONS VERSÉES Hausse de 6 % par rapport à 2022

**VA** : Volet antérieur (service avant 2014)

**SV** : Second volet (service depuis 2014)

\* À des fins de regroupement et de distinction des personnes participantes actives, les personnes participantes non actives comprennent les personnes à la retraite, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et ceux et celles en rente différée (ne sont plus des personnes participantes actives, mais ne reçoivent pas une rente).

# Message de la présidente



C'est avec plaisir encore une fois cette année, de vous présenter le Rapport annuel de votre Régime de retraite! Le RREEUL sera fort possiblement votre principale source de revenus à la retraite et il est important que le Comité de retraite vous rende compte annuellement de la gestion de ce dernier.

Durant notre période active de travail, on a tendance à regarder du coin de l'œil notre régime de retraite. Comme il s'agit d'un régime à prestations déterminées avec participation obligatoire, c'est un peu naturel. À chaque paie, une portion importante de notre rémunération globale est versée à la caisse de retraite afin de provisionner les prestations qui nous seront un jour versées. Le régime de retraite semble fonctionner tout seul...

À la retraite, on est un peu plus dépendant de notre régime de retraite. On sait qu'une rente nous sera versée à chaque début de mois. À l'automne, on attend l'information sur le niveau de l'indexation de la rente au 1<sup>er</sup> janvier suivant. Mais on peut oublier que nos cotisations continuent d'être investies...

Un régime de retraite comme le RREEUL est une fiducie complexe qui comporte ses enjeux de gestion. Jusqu'à maintenant, mes quelques années d'implication au sein du Comité de retraite peuvent le témoigner. Dans un tel contexte, l'important est de bien s'entourer! Le Comité de retraite peut compter sur une équipe professionnelle et dévouée qu'est le Bureau de la retraite. Il compte également sur différents fournisseurs de services qui offrent une expertise essentielle à la réalisation de la mission du RREEUL.

En 2023, le principal chantier pour l'administrateur (le Comité de retraite) aura été la révision de la Politique de placement. Pour plusieurs membres, il s'agissait d'un premier exercice. Cette démarche a nécessité de nombreuses rencontres de travail afin de bien saisir les tenants et aboutissants des différentes propositions des conseillers externes.

Par ailleurs, à l'été 2023, le Comité a été informé que Retraite Québec mettait fin de manière unilatérale à l'entente de transfert qui liait les deux organisations depuis plus de 50 ans. C'est donc dire qu'actuellement une personne qui provient de la fonction publique québécoise ne peut plus transférer ses droits de retraite dans le RREEUL. Espérons que la situation puisse être rétablie dans les prochaines années.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre rapport annuel. Vous y trouverez une quantité impressionnante d'informations sur votre régime.

En terminant, je remercie mes collègues du Comité de retraite pour leur implication dans la gestion du RREEUL. Il est important de voir à la bonne gouvernance du régime et vous êtes des piliers à ce niveau. Je remercie également le personnel du Bureau de la retraite pour la qualité des services rendus à la clientèle.

La présidente du Comité de retraite,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Carole Carbonneau'. The signature is fluid and cursive.

Carole Carbonneau



## DANS CETTE SECTION

- 1.1 Dernière évaluation actuarielle : 2022
- 1.2 Taux de cotisation
- 1.3 Indexation des rentes

### DEGRÉ DE CAPITALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

	VA	SV
Avec réserve	96 %	100 %
Sans réserve	102 %	115 %

# 1.

## Situation financière

### 1.1 Dernière évaluation actuarielle : 2022

Au cours des dix dernières années, le Comité de retraite a fait produire annuellement l'évaluation actuarielle du RREEUL, même si celle-ci n'est requise, légalement, qu'aux trois ans.

Au 31 décembre 2023, les estimations préliminaires de l'actuaire laissaient entrevoir qu'un déficit serait possiblement à capitaliser dans le Volet antérieur. Dans ce contexte, il fut convenu de ne pas faire produire l'évaluation formelle à cette date, conformément aux dispositions de la Politique de financement.

Tel qu'indiqué précédemment, une évaluation n'est requise qu'aux trois ans. La prochaine prescrite n'est qu'à la fin de 2025. Le Comité de retraite analysera

toutefois la situation à la fin 2024 pour évaluer l'opportunité d'en faire produire une à ce moment.

### 1.2 Taux de cotisation

Comme il n'y a pas d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, les taux de cotisations applicables en 2024 seront également ceux qui seront appliqués en 2025.

Le tableau ci-dessous indique le niveau de la cotisation salariale et de la cotisation patronale. Une portion de la cotisation salariale est dédiée au financement du Fonds de stabilisation. Elle est alors considérée comme une cotisation de stabilisation.

	2024-2025		2024-2025
<b>Employé.e.s</b>		<b>Employeur</b>	
- Exercice	7,37 %	- Exercice	9,97 %
- Stabilisation	2,60 %	- Stabilisation	0 %
- Totales	9,97 %	- Totales	9,97 %

**Total : 19,94 %**

### 1.2 Taux de cotisation/suite

Comme le niveau des prestations n'est pas le même pour la portion du salaire supérieure au maximum des gains admissibles (MGA), le taux de cotisation est également à pallier avec un taux plus élevé lorsque le salaire cotisable excède le MGA (68 500 \$ en 2024) :

Taux de cotisation salariale jusqu'à 68 500 \$ : 8,82 %

Taux de cotisation salariale à compter de 68 500 \$ : 10,32 %

### 1.3 Indexation des rentes

Pour les rentes du Second volet, l'indexation n'est pas automatique et garantie. Elle est plutôt établie lors de chaque évaluation actuarielle et elle est valable pour les trois années subséquentes.

Encore une fois, le fait qu'il n'y ait pas de production d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, on ne peut établir un niveau d'indexation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'indexation sera de 100 % de l'inflation alors que le niveau sera de 75 % de l'inflation pour 2026.





### DANS CETTE SECTION

- 2.1 Récupération « concentrée » des marchés
- 2.2 Impacts des événements géopolitiques
- 2.3 Persistance de l'inflation

	VA	SV
Hypothèse de l'actuaire 2023	6,5 %	7,2 %
Rendement brut 2023	7,0 %	9,3 %
Rendement net 2023	6,6 %	8,8 %

## 2.

# Rendements

## 2.1 Récupération concentrée des marchés

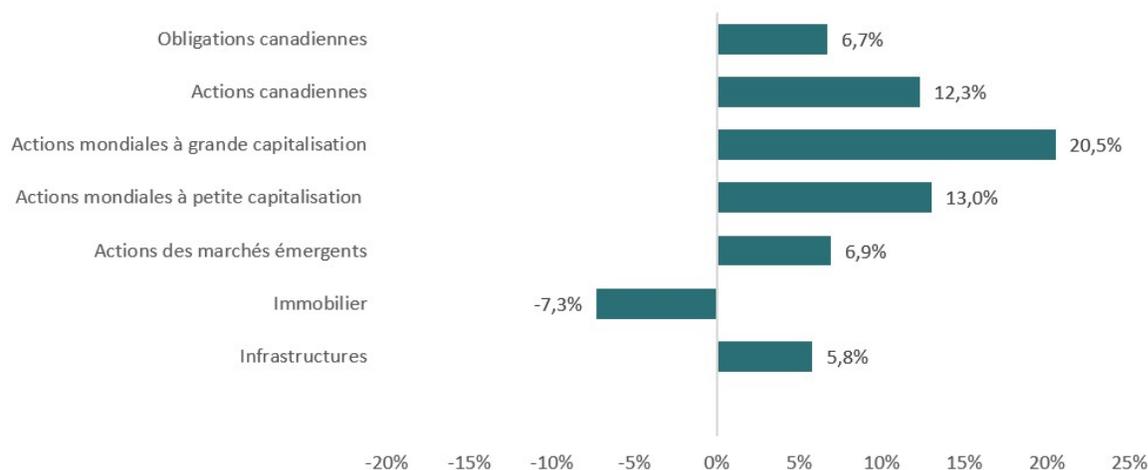
Une importante transition pour l'ensemble des marchés financiers en 2023 a été constatée. Au dernier semestre, les signaux des banques centrales annonçant des baisses de taux d'intérêt à venir ont alimenté les marchés boursiers. De même, l'émergence de l'intelligence artificielle a fortement contribué à des performances exceptionnelles des titres technologiques. Il s'agit, pour les marchés boursiers, de l'une des meilleures performances des 25 dernières années. Il est essentiel de rappeler que la performance de l'année 2022 était l'une des pires.

En 2023, une majorité des gestionnaires ont réussi à battre leur indice de référence, procurant ainsi une valeur ajoutée. Toutefois, ce n'est pas le cas des actions mondiales et des placements privés.

Pour les actions mondiales, plusieurs gestionnaires n'ont pas été en mesure de battre leur indice, principalement en raison de l'importance dans l'indice de seulement sept titres (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla) qui ont eu, en 2023, des performances exceptionnelles. Ces titres représentent dorénavant plus du tiers de l'indice du marché américain. Pour des questions de saine diversification, les gestionnaires du Fonds commun de placement ne peuvent pas autant concentrer leurs placements dans ces titres par rapport à ce qu'ils représentent dans l'indice.

## 2.1 Récupération concentrée des marchés / suite

Performance des marchés en 2023<sup>1</sup>



## 2.2 Impacts des évènements géopolitiques

Il est une réalité souvent oubliée dans les dernières années : l'évolution des rapports entre les pays et les entreprises à l'échelle mondiale a des répercussions sur les performances des marchés financiers. Le risque géopolitique global est en forte hausse et s'étend sur de nombreux fronts.

Les conflits entre l'Ukraine et la Russie ainsi qu'entre le Hamas et Israël témoignent à quel point l'équilibre peut être fragile. En parallèle, d'autres évènements tels que la pandémie de la COVID-19 et les problèmes des chaînes d'approvisionnement révèlent l'intérêt de plusieurs nations à devenir plus autonomes dans bien des secteurs de leur économie.

Cette démondialisation aura inévitablement des conséquences sur la production des biens et la rentabilité « régionale » de certaines entreprises.

La géopolitique a également des impacts sur les marchés obligataires et l'évolution des taux d'intérêt. L'inflation demeure plus élevée dans de nombreux pays, la démondialisation ayant des effets importants sur les coûts de production. Les taux d'intérêt de la dette souveraine sont aussi tributaires de la situation financière et des différents risques de chaque nation.

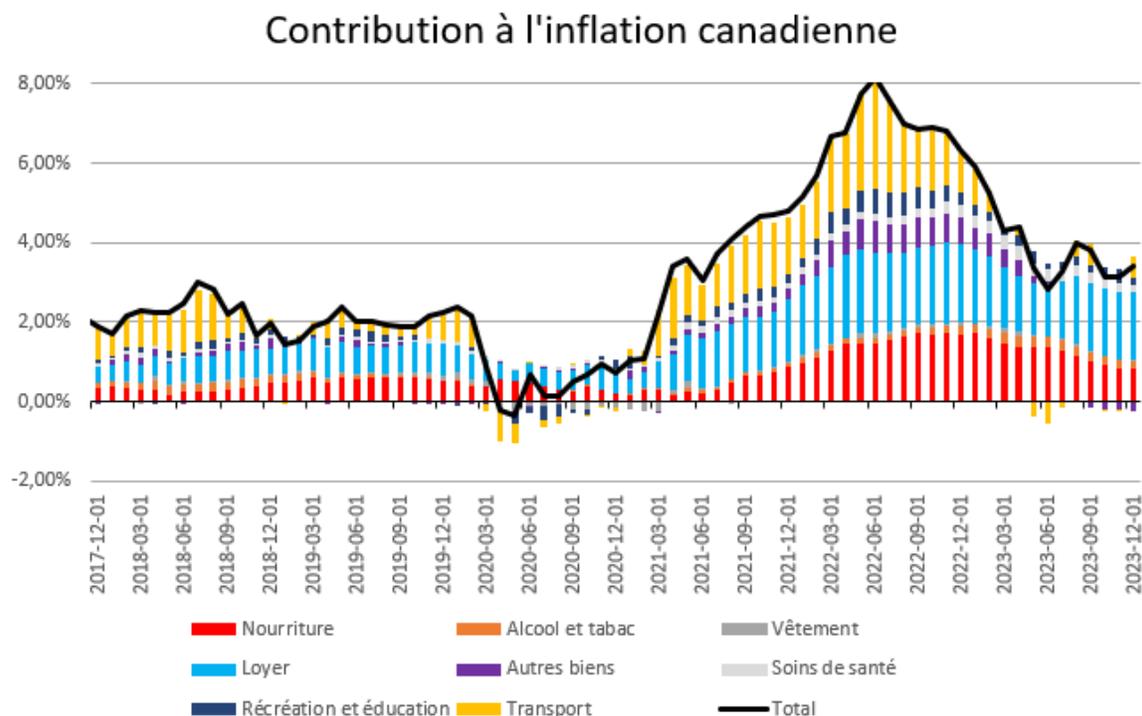
Les gestionnaires externes du BR sont responsables de considérer ces évènements et leurs répercussions potentielles dans la gestion des actifs. L'équipe interne les interroge régulièrement pour obtenir leur perspective à cet égard.

<sup>1</sup> Selon les indices de référence usuels.

## 2.3 Persistance de l'inflation

Le graphique ci-dessous montre les différents contributeurs à l'inflation au Canada au cours des dernières années. Avant 2020, le Canada a vécu plusieurs décennies avec une inflation contrôlée à 2 %, s'expliquant principalement par l'augmentation du coût des loyers, de la nourriture et des transports. Depuis la reprise post-COVID, chacun des éléments précités a connu une hausse à lui seul de plus de 2 %, et la composante du loyer semble la plus persistante. La demande soutenue, en raison de l'immigration et en dépit d'une hausse des taux hypothécaires, rend la composante loyer plus difficile à résorber.

Pour 2024, les économistes s'entendent pour dire que des baisses de taux d'intérêt se matérialiseront, mais à une vitesse cohérente avec un maintien d'une inflation plus contrôlée et plus près du niveau de 2 % des dernières décennies. Le ralentissement économique devrait aussi se poursuivre, engendrant potentiellement une légère récession.



Source : Statistique Canada, Bureau of Labor Statistics, Eurostat, Bloomberg.



### DANS CETTE SECTION

- 3.1 Révision de la Politique de placement
- 3.2 De nouveaux créneaux en 2024

### RÉPARTITION STRATÉGIQUE DES PLACEMENTS

	VA	SV
Obligations	35 %	20 %
Actions	30 %	50 %
Alternatifs	35 %	30 %

## 3.

# Placements

## 3.1 Révision de la Politique de placement

Périodiquement (entre 3 et 5 ans), le Comité de retraite révisé la Politique de placement du RREEUL. Ce processus s'échelonne sur plusieurs mois et requiert de nombreuses rencontres de travail avec les conseillers externes et l'équipe Placements du BR. Le principal élément analysé est le portefeuille de référence qui représente la stratégie d'investissement pour les prochaines années.

Le processus 2023 s'inscrivait dans un contexte économique fort différent de celui de 2018. Les niveaux de l'inflation et des taux d'intérêt ne sont pas du tout les mêmes et les perspectives de rendement à long terme des catégories d'actifs ont fortement varié dans les dernières années.



### 3.1 Révision de la Politique de placement / suite

Le tableau ci-dessous montre l'alignement d'investissement des deux volets pour les prochaines années, les écarts avec la version antérieure de la Politique étant présentés à droite des nouvelles cibles.

Le portefeuille de référence doit être défini pour chaque volet du Régime et doit tenir compte de la tolérance au risque financier des parties (les personnes participantes et l'employeur) ainsi que des balises établies dans la [Politique de financement](#) du Régime.

Pour le Volet antérieur, la conjoncture et la solidité de la situation financière permettent de réduire le niveau de risque en augmentant de manière importante la répartition des titres d'emprunt. La principale diminution est celle du portefeuille immobilier. Il faudra toutefois quelques années avant de réduire cette cible, compte tenu des caractéristiques des fonds et de la conjoncture défavorable à ce secteur.

Pour le Second volet, les changements par catégories d'actifs sont beaucoup plus marginaux. Notons toutefois l'ajout, comme pour le VA, de la dette privée mondiale (ou « prêts directs ») dont les perspectives de rendement sont favorables.

Le rendement attendu annuel de chacun de ces portefeuilles est respectivement de 6,2 % et de 6,8 %. Cela ne constitue pas une garantie, mais le rendement moyen obtenu selon des milliers de scénarios économiques.

Comme ce fut le cas en 2018, il est normal d'observer un rendement attendu inférieur pour le Volet antérieur. En raison des caractéristiques de maturité beaucoup plus importantes pour ce volet, la répartition dédiée aux placements plus sécuritaires (avec des rendements moindres) est plus élevée.

Pour plus d'information sur les portefeuilles de référence, vous pouvez consulter le texte intégral de la [Politique de placement](#).

#### Illustration des changements aux répartitions stratégiques

	Volet antérieur		Second volet	
		Modifications		Modifications
<b>Titres d'emprunt</b>				
Obligations provinciales - Long terme	15 %	-3,75 %	6,7 %	-3,3 %
Obligations univers	0 %	-6,25 %		
Obligations de sociétés	6,75 %	6,75 %	4,15 %	4,15 %
Dette privée canadienne de qualité	6,75 %	6,75 %	4,15 %	4,15 %
Prêts directs (dette privée à haut rendement)	5 %	5 %	5 %	5 %
Marché monétaire canadien	1,5 %	1,5 %		
	<b>35 %</b>	<b>10 %</b>	<b>20 %</b>	<b>10 %</b>
<b>Titres de participation</b>				
Actions canadiennes	6,5 %	-1,1 %	10,9 %	-1,1 %
Actions mondiales - Grande capitalisation	16,5 %	-2,7 %	27,4 %	-2,8 %
Actions mondiales - Petite capitalisation	2,5 %	-0,3 %	4,1 %	-0,4 %
Actions de marchés émergents	4,5 %	-0,8 %	7,6 %	-0,7 %
	<b>30 %</b>	<b>-5 %</b>	<b>50 %</b>	<b>-5 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>				
Immobilier direct	15,0 %	-6,5 %	10 %	-8,8 %
Infrastructure (mandat élargi)	10 %	1,5 %	15 %	3,8 %
Infrastructure Core	10 %		5 %	
	<b>35 %</b>	<b>-5 %</b>	<b>30 %</b>	<b>-5 %</b>

### 3.2 De nouveaux créneaux

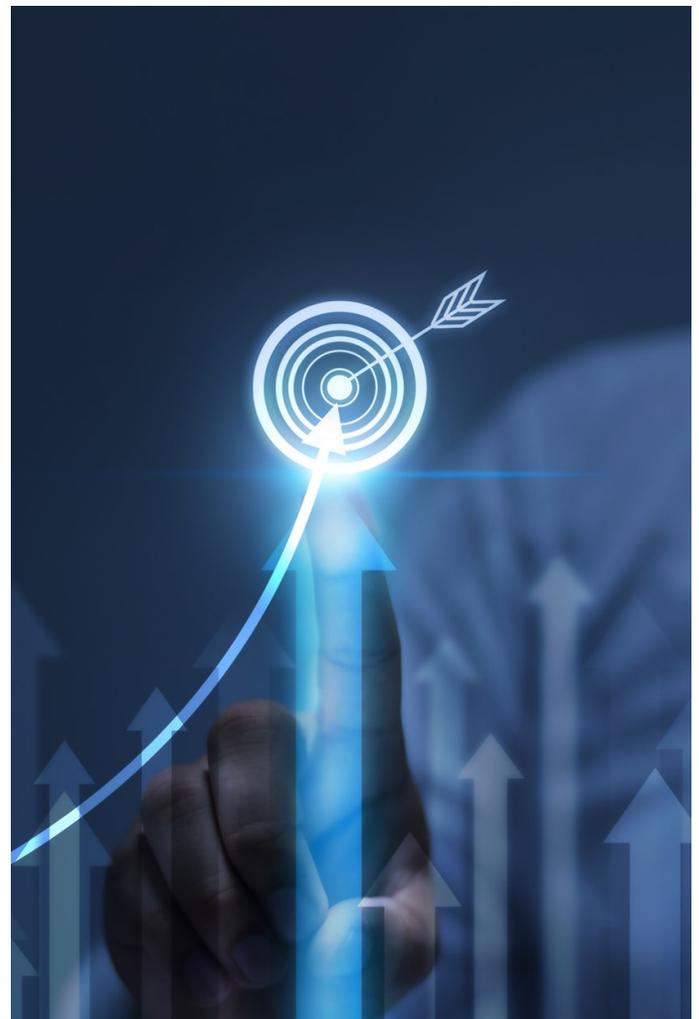
À chaque révision de la Politique de placement, c'est le moment d'analyser l'intérêt d'ajouter de nouvelles catégories d'actifs. Il s'agit souvent de diversification par rapport aux autres placements qui peut permettre d'augmenter le potentiel de rendement ou de réduire certains risques.

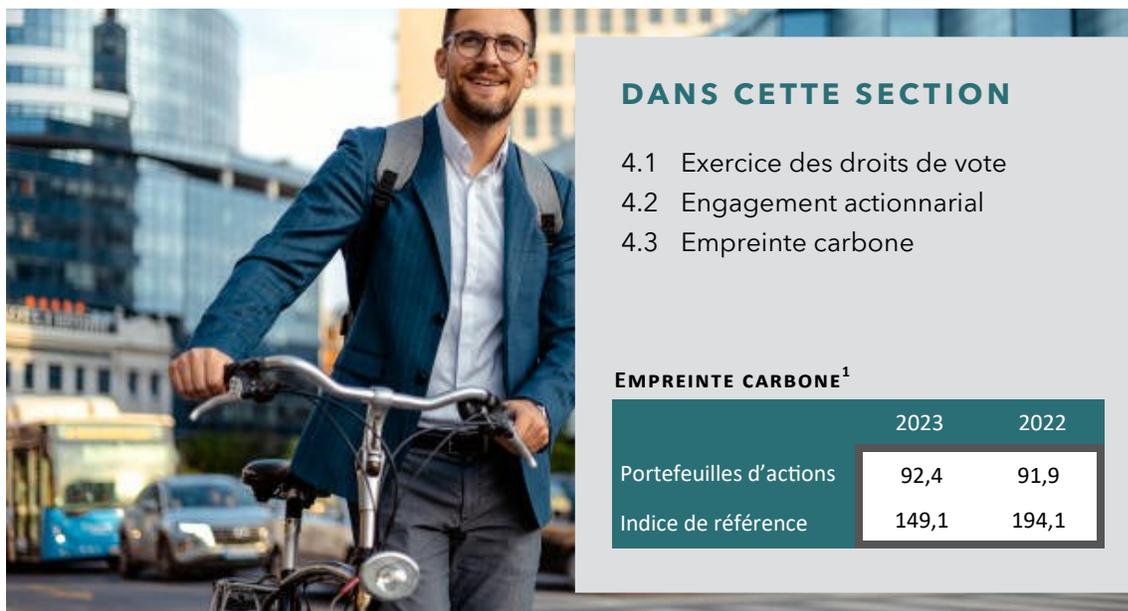
Cette fois-ci, la dette privée mondiale a démontré une valeur ajoutée très intéressante pour les deux volets du RREEUL. La cible pour ce créneau est de 6,75 % de l'actif pour le VA et de 4,15 % pour le SV.

Qu'est-ce que la dette privée? Pour mieux comprendre, il est utile de faire un parallèle avec le placement privé en comparaison aux actions publiques. Contrairement aux obligations échangées sur les marchés publics, la dette privée est négociée directement, sans l'intermédiaire d'un marché. Comme pour le placement privé, on s'attend à une prime pour tenir compte du niveau de risque additionnel (les personnes qui empruntent ne pourraient peut-être pas accéder au financement sur les marchés publics).

Ce marché est très important en volume et existe depuis très longtemps. L'expertise de l'équipe interne et la maturité de la plateforme de placement permettent d'ajouter ces catégories moins « traditionnelles » dans la composition des caisses de retraite de l'Université Laval.

Le Comité a également convenu de diversifier davantage la portion obligataire des placements en y ajoutant des obligations corporatives et de la dette privée de qualité.





**DANS CETTE SECTION**

- 4.1 Exercice des droits de vote
- 4.2 Engagement actionnarial
- 4.3 Empreinte carbone

**EMPREINTE CARBONE<sup>1</sup>**

	2023	2022
Portefeuilles d'actions	92,4	91,9
Indice de référence	149,1	194,1

4.

# Investissement responsable et durable

Une perspective de meilleure gouvernance des entreprises est fortement ancrée dans la gestion des actifs des régimes de retraite de l'Université Laval depuis près de deux décennies. La Politique d'investissement responsable et durable, commune aux quatre régimes de retraite de l'Université Laval, établit les principaux axes d'action à cet égard.

Longtemps perçu comme une question de valeurs, l'investissement responsable et durable fait dorénavant partie du processus de gestion intégrée des risques.

Le BR met au cœur de ses critères la prise en compte des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance) dans le processus de sélection et de suivi des gestionnaires.

## 4.1 Exercice des droits de vote

Au lieu de laisser chaque gestionnaire voter sur les propositions aux assemblées annuelles, le BR confie à la firme Groupe Investissement Responsable (GIR) le soin d'exercer ces droits de vote selon une politique préétablie qui vise à renforcer la gouvernance des entreprises en s'appuyant sur les facteurs ESG.

<sup>1</sup> L'empreinte carbone est évaluée à l'aide de l'intensité carbone pondérée. Cet indice mesure les émissions de CO<sub>2</sub> normalisées par le chiffre d'affaires, pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille d'actions.

#### 4.1 Exercice des droits de vote /suite

En 2023, GIR a ainsi participé à 235 assemblées au nom des régimes de retraite de l'Université Laval. Pour une proportion de 52,1 %, GIR a voté contre les propositions, car celles-ci n'étaient pas alignées avec les objectifs de la Politique d'investissement responsable et durable.

Le BR a la conviction que ces positions amélioreront à long terme la gouvernance des entreprises.

#### 4.2 Engagement actionnarial

En 2023, le BR a conclu une entente avec le groupe SHARE afin d'intégrer UNIE, un regroupement de fondations et de régimes de retraite universitaires canadiens. UNIE mène des représentations directement auprès d'entreprises dans une perspective de meilleure gestion des enjeux climatiques.

En 2023, des représentations ont ainsi été menées auprès de quatre entreprises dans lesquelles les gestionnaires du BR ont investi une portion des portefeuilles d'actions.

#### 4.3 Empreinte carbone

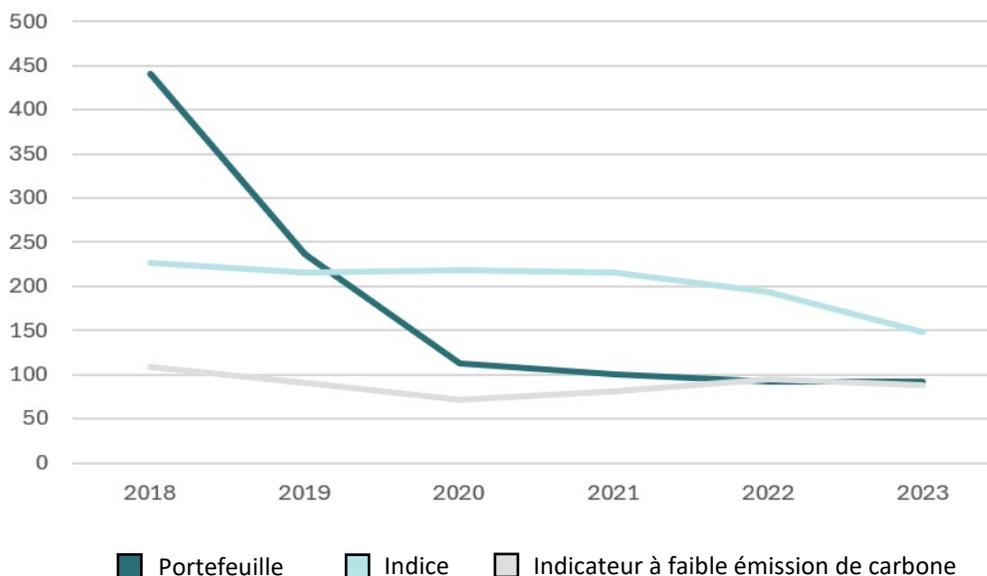
Dans un premier temps, des objectifs de réduction de l'empreinte carbone pour les placements détenus sous forme d'actions ont été établis. Il s'agit de la catégorie d'actifs où il y a le plus d'information publiée afin de mesurer le niveau de carbonisation.

La mesure de l'empreinte pour les années 2018 à 2022 a démontré une forte diminution de cet indice au cours de ces années.

Sans même avoir atteint cet objectif, les changements effectués à la plateforme de gestionnaires au cours de ces années ont amélioré de manière significative le bilan des régimes de retraite de l'Université Laval. Pour les prochaines années, le BR désire maintenir cet avantage par rapport au marché.

Comme illustré dans le graphique suivant, l'empreinte carbone du portefeuille d'actions du Fonds commun de placement a considérablement chuté entre 2018 et 2020. À la fin de l'année 2023, elle se situait à peu près au même niveau que le peloton de tête et à un niveau sensiblement inférieur à l'indice de référence.

Évolution de l'empreinte carbone





### DANS CETTE SECTION

- 5.1 Comité de retraite et ressources externes
- 5.2 Structure de gouvernance
- 5.3 Application de la Politique financement

## 5.

# Gouvernance

## 5.1 Comité de retraite et ressources externes

### COMITÉ DE RETRAITE

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RREEUL est administré par un comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire du Régime et de la caisse.

Le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Plusieurs de ces responsabilités ont été déléguées au Bureau de la retraite.

Selon le Règlement du Régime, le Comité de retraite doit être composé de neuf membres.

Les mandats des membres sont de trois ans. Les mandats qui venaient à échéance en 2023 ont été renouvelés.

### Composition du Comité de retraite au 31 décembre 2023

Désigné.e par		Désigné.e par	
Carole Carbonneau	le SEUL	Mélanie Alain Francine Girard	les personnes participantes actives
Marie-Pierre Beaumont Nicolas Bouchard Martel Gilles Dion (membre externe)	l'Université Laval	Luc Brouillette Suzanne Thivierge	les retraité.e.s, bénéficiaires et personnes dont la rente est différée

## 5.1 Comité de retraite et ressources externes /suite

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de rencontres des différents comités et le taux de participation des membres à ces réunions.

	Taux de participation <sup>1</sup>	
Comité de retraite	10 réunions	91 %
Conseil d'administration	4 réunions	100 %
Comité d'audit	4 réunions	100 %



<sup>1</sup> Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RREEUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

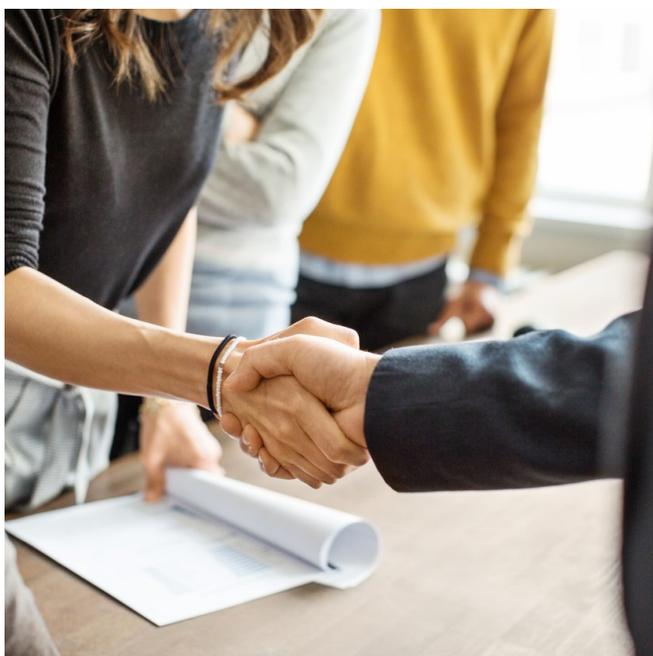
## 5.1 Comité de retraite et ressources externes /suite

### RESSOURCES EXTERNES

Le Comité de retraite a sélectionné certains fournisseurs externes pour la réalisation de mandats spécifiques. Il n'y a pas eu de changement au niveau des fournisseurs en 2023. Le tableau suivant résume les principaux liens d'affaires du Comité de retraite.

<b>Actuariat</b>	<b>Lussier</b>	Évaluation actuarielle Conseils stratégiques Analyse d'amendements
<b>Service-conseil en placement</b>	<b>LifeWorks</b>	Révision de la Politique de placement
<b>Audit externe</b>	<b>Ernst &amp; Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.</b>	Audit du rapport financier annuel
<b>Service-conseil juridique</b>	<b>Osler</b>	Avis légaux et représentation
<b>Institution financière</b>	<b>RBC</b>	Transactions courantes (cotisations et prestations)
<b>Portail sécurisé <i>Mon dossier en ligne</i></b>	<b>SFAP</b>	Relevés annuels Communications personnalisées
<b>Informatique</b>	<b>DTI de l'Université Laval</b>	Hébergement des données

Chaque année, le Comité de retraite évalue la qualité des services rendus de ses fournisseurs et délégataires. En 2023, aucun enjeu n'a été relevé, à l'exception du portail *Mon dossier en ligne*, qui nécessitait une mise à niveau. Pour ce dernier, il a été décidé de procéder à sa refonte afin d'assurer la continuité et l'amélioration de ce service pour la clientèle. Le BR a effectué un processus de sélection et prévoit la mise en place d'un nouveau portail à l'automne 2024.



### RAPPORT SUR LES PLAINTES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

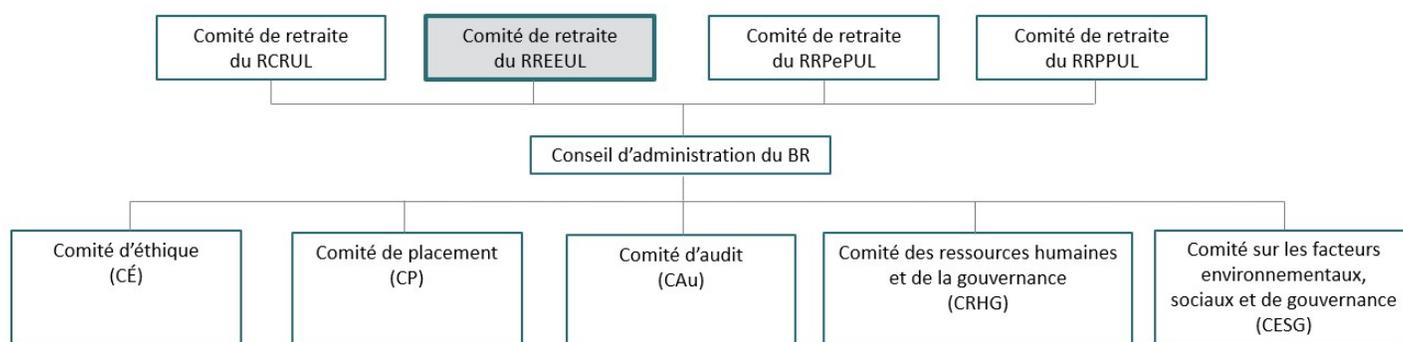
Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte formelle de la part de la clientèle du Régime en 2023. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.

Par ailleurs, depuis septembre 2022, le Comité de retraite a établi de nouveaux contrôles en lien avec la protection des renseignements personnels. Le directeur général du BR, Martin Latulippe, agit à titre de responsable de la protection des renseignements personnels.

## 5.2 Structure de gouvernance

Depuis avril 2020, le BR est administré par un Conseil d'administration (CA) où les quatre régimes de retraite de l'Université Laval sont représentés. En 2023, les changements suivants ont été apportés à la structure de gouvernance :

1. Modification du mandat du Comité des ressources humaines (CRH) pour y ajouter le suivi de la gouvernance. Le Comité a ainsi été renommé Comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG).
2. Formalisation du Comité sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (CESG) pour le suivi de la Politique d'investissement responsable et durable.



Le tableau suivant présente sommairement le mandat de chaque comité et sa composition au 31 décembre 2023.

	Mandat	Composition
Conseil d'administration	Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de retraite de l'Université Laval.	Nicolas Bouchard Martel <b>Carole Carbonneau</b> Stéphane Chrétien Anne Gosselin André Grondines Gilles Horrobin Boris Mayer-St-Onge Nicolas Saucier UL <b>RREEUL</b> RRPPUL Membre externe Membre externe Membre externe RRPePUL RCRUL
Comité de placement	La gestion de la Politique de placement du RREEUL a été déléguée au Bureau de la retraite, sous la supervision du Comité de placement.	Pierre Gilbert Gilles Horrobin Michel Lemieux Bruno Roy Isabel Trépanier Membres externes

5.2 Structure de gouvernance /suite

	Mandat	Composition										
Comité d'audit	Le principal mandat du Comité d'audit est de recommander aux régimes l'adoption des rapports financiers préparés par l'auditeur externe et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.	<table border="0"> <tr> <td>Jean DeBonville</td> <td>RCRUL</td> </tr> <tr> <td><b>Gilles Dion</b></td> <td><b>RREEUL</b></td> </tr> <tr> <td>André Grondines</td> <td>Membre externe</td> </tr> <tr> <td>Jacques Lachance</td> <td>RRPePUL</td> </tr> <tr> <td>Michel Turcotte</td> <td>RRPPUL</td> </tr> </table>	Jean DeBonville	RCRUL	<b>Gilles Dion</b>	<b>RREEUL</b>	André Grondines	Membre externe	Jacques Lachance	RRPePUL	Michel Turcotte	RRPPUL
Jean DeBonville	RCRUL											
<b>Gilles Dion</b>	<b>RREEUL</b>											
André Grondines	Membre externe											
Jacques Lachance	RRPePUL											
Michel Turcotte	RRPPUL											
Comité d'éthique	Le mandat du Comité d'éthique est de doter l'administration et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.	<table border="0"> <tr> <td>Marion Brivot</td> <td rowspan="4">Membres externes</td> </tr> <tr> <td>Jean-François Larocque</td> </tr> <tr> <td>Hélène Lee-Gosselin</td> </tr> <tr> <td>Ana Marin</td> </tr> </table>	Marion Brivot	Membres externes	Jean-François Larocque	Hélène Lee-Gosselin	Ana Marin					
Marion Brivot	Membres externes											
Jean-François Larocque												
Hélène Lee-Gosselin												
Ana Marin												
Comité des ressources humaines et de la gouvernance	La mission du Comité des ressources humaines est d'ordre-conseil, à savoir analyser et faire ses recommandations au CA, en lien avec la gestion des ressources humaines du Bureau de la retraite.	<table border="0"> <tr> <td>Nicolas Bouchard Martel</td> <td>CA</td> </tr> <tr> <td>Stéphane Chrétien</td> <td>CA</td> </tr> <tr> <td>Anne Gosselin</td> <td>CA</td> </tr> <tr> <td>Boris Mayer-St-Onge</td> <td>CA</td> </tr> </table>	Nicolas Bouchard Martel	CA	Stéphane Chrétien	CA	Anne Gosselin	CA	Boris Mayer-St-Onge	CA		
Nicolas Bouchard Martel	CA											
Stéphane Chrétien	CA											
Anne Gosselin	CA											
Boris Mayer-St-Onge	CA											
Comité ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance)	Le mandat du Comité ESG est de veiller à l'application de la Politique d'investissement responsable et durable et émettre des recommandations aux comités de retraite et au CA.	<table border="0"> <tr> <td>Nicolas Bouchard Martel</td> <td>RCRUL</td> </tr> <tr> <td><b>Carole Carbonneau</b></td> <td><b>RREEUL</b></td> </tr> <tr> <td>Stéphane Chrétien</td> <td>RRPPUL</td> </tr> <tr> <td>Louis Frenette-Nolin</td> <td>RRPePUL</td> </tr> <tr> <td>Anne Gosselin</td> <td>CA</td> </tr> </table>	Nicolas Bouchard Martel	RCRUL	<b>Carole Carbonneau</b>	<b>RREEUL</b>	Stéphane Chrétien	RRPPUL	Louis Frenette-Nolin	RRPePUL	Anne Gosselin	CA
Nicolas Bouchard Martel	RCRUL											
<b>Carole Carbonneau</b>	<b>RREEUL</b>											
Stéphane Chrétien	RRPPUL											
Louis Frenette-Nolin	RRPePUL											
Anne Gosselin	CA											

Au Comité de placement et au Comité d'éthique, aucun membre des comités de retraite ne représente les régimes, car ces comités ne sont constitués que de membres externes. Toutefois, les membres du CA peuvent assister aux rencontres du Comité de placement.

L'annexe A.6 présente la structure organisationnelle interne du Bureau de la retraite.

### 5.3 Application de la Politique de financement

Depuis 2019, le Comité de retraite doit veiller à l'application de la Politique de financement adoptée par le SEUL et l'Université. Cette Politique a des implications dans la gestion de la Politique de placement et dans la production des évaluations actuarielles du Régime. Des évaluations sont maintenant produites annuellement s'il n'y a pas d'impact sur le financement.

Comme mentionné précédemment, l'application de la Politique de financement permet d'assurer une stabilité des coûts, d'octroyer de l'indexation aux rentes du SV et de constituer des réserves et des marges. Le Comité de retraite a appliqué adéquatement en 2023 les dispositions de la Politique de financement.

La Politique de financement a aussi des répercussions dans le processus de révision de la Politique de placement. La révision effectuée en 2023 visait à optimiser la santé financière des deux volets du RREEUL en tenant compte des paramètres de risque énoncés dans la Politique de financement.

#### MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT

- > Cotisations de stabilisation
- > Marge PED Dynamique\*
- > Marge de maturité
- > Évolution de la répartition de l'actif (portefeuilles ultimes)
- > Gestion définie des excédents/déficits





### DANS CETTE SECTION

- 6.1 Près de 1 000 demandes traitées
- 6.2 Terminaison de l'entente de transfert avec Retraite Québec
- 6.3 Admissibilité du service à la Fondation de l'Université Laval

## 6.

# Service à la clientèle

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information et de calcul des prestations. Le Bureau de la retraite produit ainsi les relevés annuels, publie les différents communiqués sur le Régime et organise des séances d'information pour les nouvelles personnes adhérentes, des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

### 6.1 Près de 1 000 demandes traitées

Dans les années précédentes, le Bureau de la retraite traitait environ 800 demandes pour le RREEUL. L'augmentation de 2023 découle d'un afflux important de nouvelles adhésions et des ajustements de prestations à la suite de rétroactivités salariales. De plus, la terminaison, par Retraite Québec, de l'entente de transfert a contribué à une forte hausse de demandes d'évaluation de transfert.

## 6.1 Près de 1 000 demandes traitées /suite

Le tableau suivant présente la ventilation des demandes traitées en 2023 pour le RREEUL et au cours des deux années précédentes :

	Ventilation des demandes traitées		
	2023 986 demandes	2022 802 demandes	2021 764 demandes
<b>SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE</b>			
... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation : information sur les droits et les possibilités d'optimiser vos avoirs dans le Régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	33 %	35 %	32 %
... à l'égard de la retraite : service-conseil avant la prise de retraite afin d'expliquer les options offertes. Par exemple, des estimations de rente à différentes dates avant de déterminer celle-ci;	30 %	36 %	45 %
... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité : information générale relative aux autres prestations payables et aux demandes d'information.	37 %	29 %	23 %

Le tableau ci-dessous illustre les différentes activités offertes par le Bureau de la retraite :

ACTIVITÉS	2023	2022	2021
Séminaire de préparation à la retraite	2	2	2
Colloque de planification financière	2	2	0
Séance d'information pour les nouvelles adhésions	1	0	0
Communiqués	4	5	2

## 6.2 Terminaison de l'entente de transfert avec Retraite Québec

Le RREEUL participe à plusieurs ententes de transfert en vue de faciliter, pour les personnes concernées, la consolidation de leurs droits de retraite. En juin 2023, Retraite Québec a avisé le RREEUL qu'elle mettait fin à l'entente entre les deux organismes (il en fut de même avec plusieurs autres régimes de retraite). La clientèle avait jusqu'au 31 août 2023 pour se prévaloir d'un transfert.

Un total de 35 personnes participantes du RREEUL ont soumis une demande dans les délais prescrits. Plusieurs dossiers sont toujours en cours d'analyse et le

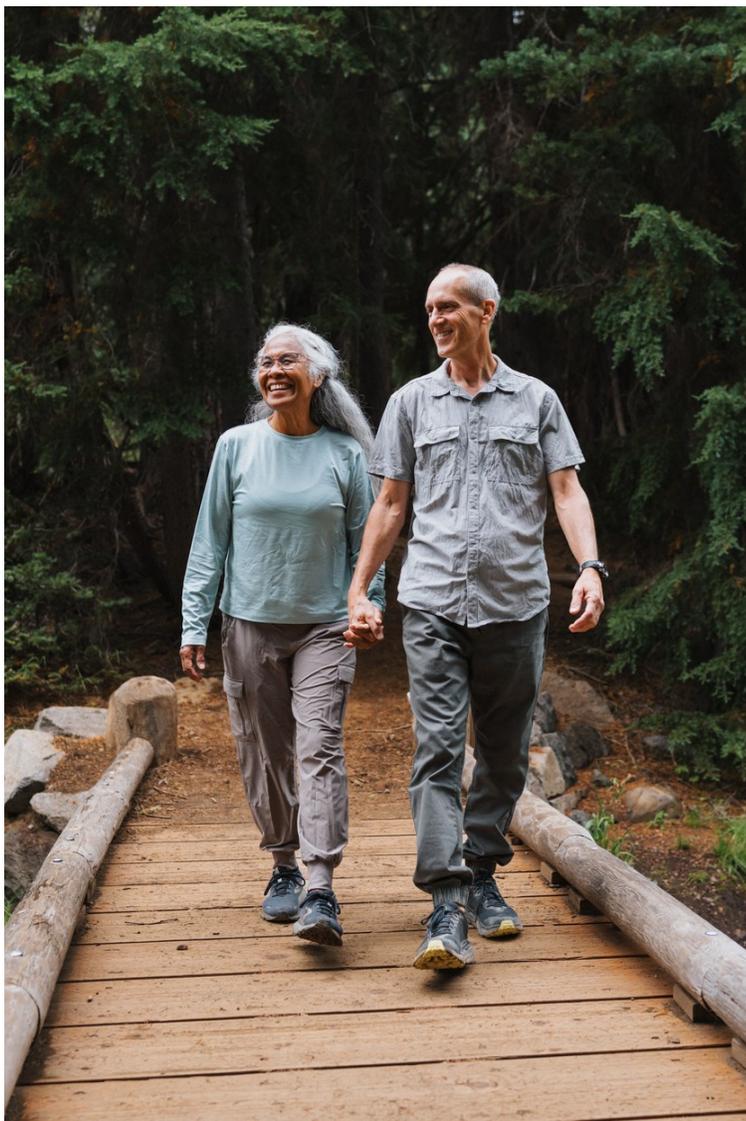
traitement de ceux-ci représente une charge de travail supplémentaire considérable pour le BR. Les délais inhabituellement longs ne pénaliseront pas les requérant.e.s; les évaluations sont effectuées à la date de la demande et des intérêts sont crédités sur les sommes transférables jusqu'au moment dudit transfert.

Le Comité de retraite du RREEUL ainsi que les instances du Régime espèrent remettre en place une nouvelle entente de transfert. Retraite Québec a évoqué plusieurs conditions à respecter pour le rétablissement d'une entente. Certaines de ces exigences nécessiteront des modifications au Règlement du RREEUL. Le dossier est actuellement à l'étude.

### 6.3 Admissibilité du service à la Fondation de l'Université Laval

En 2023, le personnel de la Fondation de l'Université Laval (FUL) a été intégré au personnel de l'Université. Au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la FUL est ainsi considérée comme un employeur remplacé. Ce faisant, toute période de service effectuée auprès de la FUL est considérée comme ayant été exercée auprès de l'Université, rendant ainsi le personnel de la FUL admissible au rachat de service pour le RREEUL.

Le BR a été informé de la liste des personnes visées par cette intégration et qui sont devenues éligibles au RREEUL. Des communications personnalisées, incluant le coût de rachat, leur ont été transmises. Également, toute personne devenue employée de l'Université, il y a quelques années, peut demander une estimation de rachat de périodes de service accumulées antérieurement à la FUL.



# ANNEXES



## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

L'actif total du RREEUL a augmenté de près de 21 M\$ en 2023. Pour le VA, l'actif est demeuré stable en raison d'une performance des placements alignée avec l'hypothèse de l'actuaire et des prestations presque équivalentes aux revenus de placement.

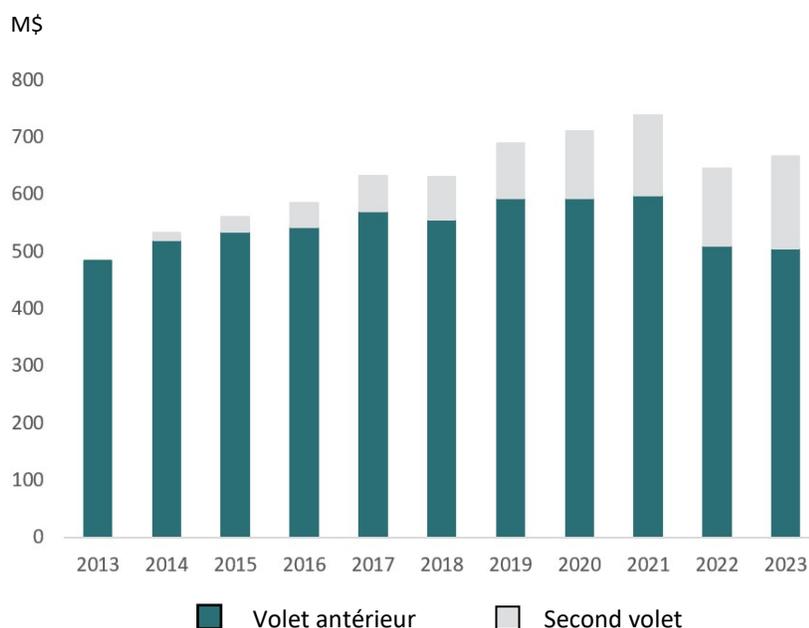
Quant au SV, l'actif a crû de 26 M\$. En plus du rendement, ce volet bénéficie de flux financiers positifs importants, avec des cotisations près de 19 M\$ alors que les prestations représentent 3,6 M\$. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'actif du RREEUL depuis le 31 décembre 2014, donc au cours des dix dernières années.

Depuis 2014, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du SV puisqu'il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.

Malgré les bons rendements de 2023, l'actif du RREEUL n'a pas réatteint le niveau de la fin de 2021 qui était de 737 M\$. À long terme, l'actif global du RREEUL demeure en croissance. À titre de rappel, l'année 2022 avait procuré des rendements négatifs, ce qui explique la baisse de la valeur de l'actif.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

$$\boxed{\text{Cotisations}} + \boxed{\text{Rendement}} - \boxed{\text{Prestations}} - \boxed{\text{Frais}}$$



2023  
VA : 505 M\$ (76 %)  
SV : 161 M\$ (24 %)

## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

### Cotisations

Le niveau des cotisations est établi à chaque évaluation actuarielle. Une portion de la cotisation salariale est versée dans le Fonds de stabilisation.

Pour tenir compte des frais administratifs du Volet antérieur, une portion des cotisations (420 000 \$ en 2023) est transférée du Second volet annuellement.

Le tableau suivant explique tous les types de cotisations versées au RREEUL.

<b>Cotisations régulières</b>	Cotisations versées par les personnes participantes et l'Université qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2023, les cotisations régulières sont de 7,3 % du salaire avant le MGA et de 8,8 % sur l'excédent. L'Université verse pour sa part 9,9 % et 11,7 % respectivement. Par ailleurs, les personnes participantes financent également un montant de 2,6 % en cotisations de stabilisation de sorte qu'elles versent au total le même montant que l'Université.
<b>Cotisations de stabilisation</b>	Ces cotisations sont versées seulement par les personnes participantes et elles sont déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds servira à rembourser, s'il y a lieu, un déficit dans le Second volet et il servira aussi à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce volet.
<b>Cotisations volontaires</b>	Il s'agit principalement de sommes provenant de REER. L'avantage est de profiter des frais de gestion du Régime et de la diversification de la Politique de placement.
<b>Cotisations de rachat</b>	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent. <b>De même, toute période de service accomplie auprès de la FUL est admissible au rachat.</b>
<b>Transferts d'autres régimes de retraite</b>	Période de service reconnue dans un autre régime de retraite qui peut être transférée au RREEUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente à la somme transférée.

## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

### Cotisations /suite

#### Cotisations (en milliers de dollars)

	Par les personnes participantes		Par l'employeur		Total 2023	Total 2022
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières et participation volontaire	210	6 067	210	8 057	14 544	12 101
De stabilisation	s.o.	2 037	s.o.	s.o.	2 037	1 691
Rachats de participation	126	18	s.o.	s.o.	144	54
Volontaires	45	s.o.	s.o.	s.o.	45	55
Transferts provenant d'autres régimes	141	608	s.o.	s.o.	749	1 168
D'équilibre / Reliquats	s.o.	s.o.	1 125	1	1 126	1 063
	522 M\$	8 730 M\$	1 335 M\$	8 058 M\$	18 645 M\$	16 132 M\$

### Prestations

Les prestations versées par le RREEUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits.

#### Prestations (en milliers de dollars)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Rentes de retraite	37 911	2 813	40 724	38 727
Remboursements	1	9	10	285
Transferts vers d'autres régimes	257	70	327	3 676
Autres transferts	600	723	1 086	1 509
	38 769	3 615	42 384	44 197

## A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

### Frais

Pour les frais reliés aux placements, une portion de ceux-ci ne sont pas apparents en cours d'année. Il s'agit de la majeure partie des frais liés aux placements alternatifs. Les conditions contractuelles de ces placements font en sorte que les frais ne sont pas facturés, mais plutôt directement imputés aux fonds sous gestion. Également, une portion des honoraires est constituée de bonis de performance lorsque le rendement dudit fonds atteint un certain niveau. Le tableau suivant vise à présenter l'ensemble des frais imputés aux deux volets du RREEUL. Ces frais sont également exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

#### Frais de gestion (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Frais reliés aux placements - facturés	1 346	522	1 868	2 478
Frais reliés aux placements - déduits	3 426	848	4 273	3 457
Frais reliés à l'administration	454	458	912	580
	5 226	1 828	7 054	6 515
Frais totaux en % de l'actif moyen de l'année	1,03 %	1,23 %	1,26 %	0,92 %

Dans les faits, le rendement brut devrait lui aussi être majoré de l'équivalent des frais non apparents.

Avec une Politique de placement différente, chaque volet assume ses frais reliés aux placements. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au Second volet sont plus élevés, car les pondérations en actions et en placements alternatifs sont plus élevées.

### Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les revenus traditionnels (intérêts, dividendes, ristournes, etc.), mais aussi l'appréciation de la valeur marchande du placement. Cette appréciation est déterminée en supposant la vente des produits financiers.

#### Revenus de placement (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Revenus de placement <sup>1</sup>	37 282	14 120	51 401	-57 800

### Évolution de l'actif net par volet (en millions de \$)

En fonction des différents éléments présentés dans cette section, les actifs nets de chaque volet et du Régime ont évolué de la manière suivante :

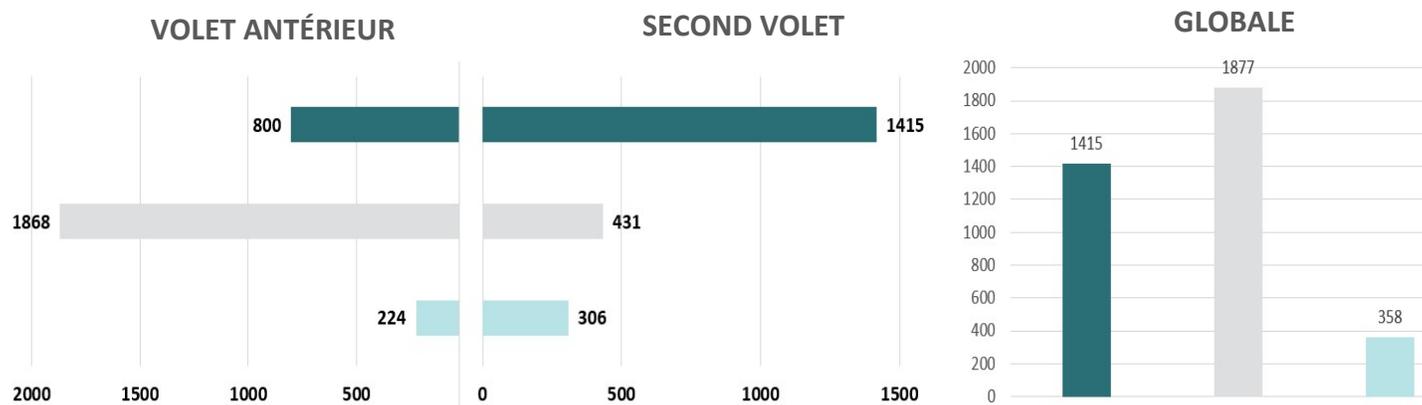
	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Actif au 31 décembre 2022	509,6 M\$	135,5 M\$	645,1 M\$	737,4 M\$
+ Cotisations	1,9	16,8	18,6	16,3
+ Revenus de placement	37,3	14,1	51,4	-57,8
- Prestations	-38,8	-3,6	-42,4	-44,4
- Frais	-5,2	-1,8	-7,1	-6,4
Actif au 31 décembre 2023	504,7 M\$	160,9 M\$	665,7 M\$	645,1 M\$

<sup>1</sup> Nets des frais imputés directement des placements alternatifs.

## A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RREEUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet, car les nouvelles adhésions sont comptabilisées dans le Second volet depuis 2016.

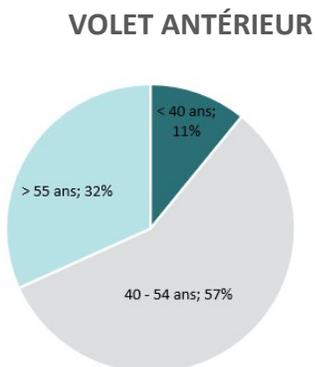
### RÉPARTITION PAR VOLET SELON LE STATUT



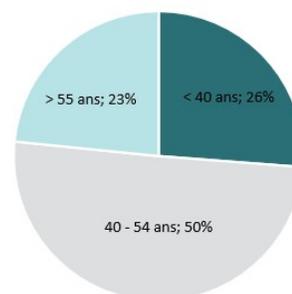
Dans le graphique ci-dessus, une personne participante peut être comptabilisée dans les deux volets si elle détient des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RREEUL. Au 31 décembre 2023, le RREEUL a donc un ratio de près de 1,2 personnes actives pour 1 personne non active (personnes retraitées, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de 0,6 pour le Volet antérieur et de 3,1 pour le Second volet.

- Actifs, invalides et retraites ajournées
- Retraités et bénéficiaires
- Rentes différées/Reliquats

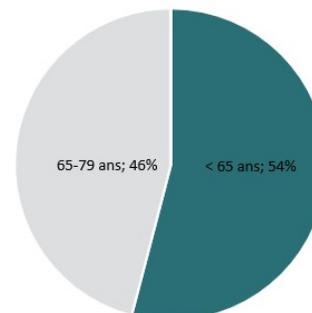
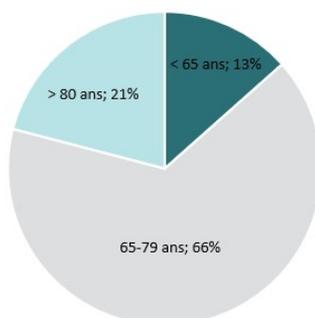
### RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES ACTIVES SELON L'ÂGE



### SECOND VOLET



### RÉPARTITION DES PERSONNES RETRAITÉES ET BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



## A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

### INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PERSONNES PARTICIPANTES

	Volet antérieur	Second volet	Faits saillants
<b>1. Personnes participantes actives et invalides</b>			
Nombre	789	1 399	Les statistiques sont très différentes entre les deux volets, car le Volet antérieur est fermé (aucune adhésion depuis 2014).
Salaire moyen	65 201 \$	62 287 \$	
Âge moyen	50,0 ans	46,3 ans	
Service crédité moyen	16,3 années	10,6 années	
Service crédité moyen du volet	6,7 années	6,8 années	
<b>2. Retraites ajournées<sup>1</sup></b>			
Nombre	11	16	On constate que plusieurs personnes demeurent en poste après 65 ans.
Salaire moyen	60 818 \$	58 029 \$	
Âge moyen	66,6 ans	66,6 ans	
Service crédité moyen	17,3 années	13,6 années	
Service crédité moyen du volet	9,2 années	7,3 années	
<b>3. Personnes retraitées</b>			
Nombre	1 688	426	L'âge moyen à la retraite est de 61,2 ans pour les personnes retraitées de 2023.
Âge moyen	72,5 ans	64,9 ans	
Rente annuelle moyenne	23 690 \$	29 507 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	21 968 \$	7 120 \$	
<b>4. Bénéficiaires, conjoint.e.s</b>			
Nombre	180	5	Très peu de bénéficiaires et de personnes conjointes survivantes dans le Second volet.
Âge moyen (conjoint.s seulement)	79,6 ans	64,9 ans	
Rente annuelle moyenne	10 521 \$	10 131 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	10 466 \$	2 821 \$	
<b>5. Rentes différées<sup>2</sup></b>			
Nombre	224	306	
Âge moyen	46,9 ans	44,3 ans	
<b>Ratio personnes participantes actives (1 et 2) / non actives (3 à 5)</b>			
	0,38	1,92	On pourrait qualifier le Volet antérieur de régime très mature et le Second volet de jeune régime.
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité des volets du RREEUL.</i>			

### MOUVEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

	En 2023		Moyenne 5 ans (2019-2023)	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	215	40,6	116	39,0
Retraites	46	61,2	56	61,4
Décès	47	83,0	53	82,9
Remboursements / Transferts	24	42,7	26	40,5

<sup>1</sup> Retraite ajournée : personne de 65 ans et plus qui cotise au Régime de retraite.

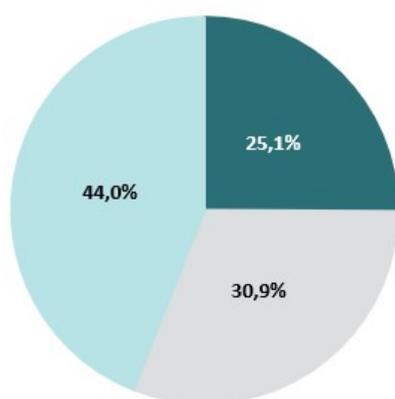
<sup>2</sup> Rente différée : personne ayant cessé de cotiser au RREEUL, mais qui a laissé ses droits dans le Régime.

## A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

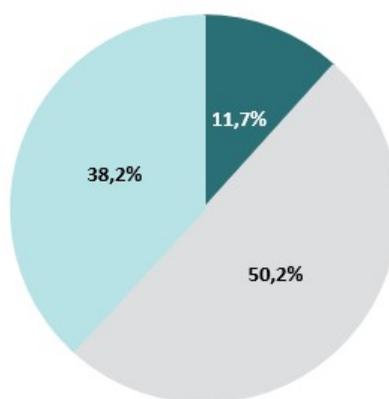
Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RREEUL sont investis. Les répartitions sont la distribution réelle à la fin de l'année.

	Volet antérieur		Second volet		Gestionnaire
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
<b>Titres d'emprunt</b>		<b>25,1 %</b>		<b>11,7 %</b>	
Obligations provinciales à long terme	91,5	18,3 %	13,9	8,6 %	Manuvie
Obligations Univers	25,9	5,2 %	-	-	Manuvie
Dette privée	3,7	0,7 %	3,1	1,9 %	Sun Life
Marché monétaire	4,4	0,9 %	1,8	1,1 %	Manuvie
	<b>125,5</b>		<b>18,9</b>		
<b>Actions</b>		<b>30,9 %</b>		<b>50,2 %</b>	
Actions canadiennes	33,3	6,7 %	17,6	10,9 %	Jarislowsky Fraser
Actions mondiales à grande capitalisation	83,6	16,7 %	44,2	27,4 %	Fonds commun*
Actions de marchés émergents	24,4	4,9 %	12,5	7,7 %	RBC
Actions mondiales à petite capitalisation	13,3	2,7 %	6,7	4,2 %	Wasatch
	<b>154,6</b>		<b>81,1</b>		
<b>Placements alternatifs</b>		<b>44,0 %</b>		<b>38,2 %</b>	
Immobilier	110,3	22,1 %	30,2	18,7 %	Fonds commun*
Infrastructures	109,8	22,0 %	31,5	19,5 %	Fonds commun*
	<b>220,1</b>		<b>61,7</b>		
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>500,2</b>		<b>161,6</b>		

VOLET ANTÉRIEUR



SECOND VOLET



■ Titres d'emprunt  
■ Actions  
■ Placements alternatifs

### Description des fonds communs internes \*

Actions mondiales à grande capitalisation : Walter Scott 34 %; RBC 31 %; Baillie Gifford 35 %.

Immobilier : Morgan Stanley 41 %; TD Greystone 18 %; CBRE 17 %; Carlyle CPI 10 %; Ippo Facto 4 %; Bentall GreenOak 6 %; Carlyle CRP IX 2 %.

Infrastructures - Mandat Core : Brookfield 100 %.

Infrastructures - Mandat élargi : GIP 33 %; IFM 43 %; EQT 17 %; CBRE 5 %.

Placements privés : 20 fonds répartis auprès de 11 gestionnaires (actif moyen de 12,5 M\$/fonds à l'échelle du BR).

<sup>1</sup> L'actif indiqué est celui investi dans les fonds. L'actif net des volets comprend d'autres éléments comme des cotisations à recevoir et des prestations à payer.

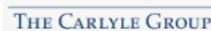
## A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

### Renseignements sur les gestionnaires de fonds

L'année 2023 a été marquée par peu de changements sur la plateforme des gestionnaires. Les comités de retraite procédant tous à une révision de leur politique de placement, l'équipe interne a été davantage mise à contribution dans le processus et a commencé la révision des différentes stratégies de placements alternatifs afin de considérer les nouvelles cibles d'investissement.

Au 31 décembre 2023, la fiducie globale comporte 53 fonds spécialisés, dont 14 en placements traditionnels et 39 en placements alternatifs. Ces derniers sont regroupés en trois fonds communs : immobilier, infrastructure et placements privés. Le fonds commun d'infrastructure a été lui-même scindé en deux fonds en 2023 : un fonds « Core », dont l'objectif est de générer un revenu courant, et un fonds à valeur ajoutée, comportant un niveau de risque additionnel avec du développement et de la restructuration.

### LISTE DES GESTIONNAIRES EXTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actions		Obligations		Immobilier		Infrastructure	
Canadiennes		Court terme		TD Greystone		Brookfield	
Mondiales - Grande cap		Univers		MS PRIME		IFM	
		Multi-Secteur		CBRE		GIP II	
		Dette privée		Carlyle CPI		GIP III	
Mondiales - Petite cap				Carlyle CRP IX		GIP IV	
Pays Émergents				Ipsos Facto VII		GIP V	
				BGO III		EQT IV	
				BGO IV		EQT V	
				AG Europe IV		CBRE	

## A.4 PERFORMANCE DES CATÉGORIES D'ACTIFS

Le tableau suivant indique, pour chaque volet, la performance des catégories d'actifs et des indices de référence du RREEUL.

Volet antérieur	Portefeuilles	Indices	Valeur ajoutée <sup>1</sup>	Faits saillants
<b>Titres d'emprunt</b>				<p>Les marchés boursiers ont été fortement influencés par les Sept Magnifiques qui affichent une performance combinée de 101,4 % en 2023.</p> <p>Une belle valeur ajoutée en actions canadiennes, de pays émergents et de petite capitalisation.</p> <p>Une infrastructure résiliente en raison d'une classe d'actifs qui offre une bonne protection contre l'inflation et des rendements peu corrélés aux facteurs macroéconomiques.</p> <p>L'immobilier souffre, en absolu, à cause de la montée des taux d'intérêt, mais bénéficie, en relatif, d'une bonne sélection d'actifs.</p>
Obligations canadiennes	7,9 %	7,3 %	0,6 %	
Obligations multisectorielles	8,5 %	4,6 %	3,9 %	
Dette privée canadienne	10,0 %	8,4 %	1,6 %	
<b>Titres de participation</b>				
Actions canadiennes	18,8 %	12,3 %	6,5 %	
Actions mondiales à grande capitalisation	14,2 %	20,5 %	-6,3 %	
Actions mondiales à petite capitalisation	21,5 %	13,0 %	8,5 %	
Actions de pays émergents	9,0 %	6,9 %	2,1 %	
<b>Placements alternatifs</b>				
Immobilier	-5,2 %	-7,3 %	2,1 %	
Infrastructures - Mandat Core	8,4 %	5,8 %	2,6 %	
Infrastructures - Mandat élargi	7,8 %	5,8 %	2,0 %	
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>7,0 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>0,2 %</b>	
Décomposition de la valeur ajoutée totale <sup>3</sup>	Sélection	Répartition	Interaction	
	0,1 %	-0,6 %	0,6 %	
	Autre : 0,1 %			
<b>Second volet</b>				
<b>Titres d'emprunt</b>				
Obligations canadiennes	13,0 %	6,7 %	6,3 %	
Obligations multisectorielles	8,5 %	4,6 %	3,9 %	
Dette privée canadienne	10,0 %	8,4 %	1,6 %	
<b>Titres de participation</b>				
Actions canadiennes	18,8 %	12,3 %	6,5 %	
Actions mondiales à grande capitalisation	14,2 %	20,5 %	-6,3 %	
Actions mondiales à petite capitalisation	21,5 %	13,0 %	8,5 %	
Actions de pays émergents	9,0 %	6,9 %	2,1 %	
<b>Placements alternatifs</b>				
Immobilier	-5,2 %	-7,3 %	2,1 %	
Infrastructures - Mandat Core	8,4 %	5,8 %	2,6 %	
Infrastructures - Mandat élargi	7,8 %	5,8 %	2,0 %	
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>9,3 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>-0,1 %</b>	
Décomposition de la valeur ajoutée totale <sup>3</sup>	Sélection	Répartition	Interaction	
	0,7 %	-1,0 %	0,2 %	
	Autre : 0,0 %			

<sup>1</sup> Valeur ajoutée qui correspond au rendement de la catégorie d'actifs moins le rendement de l'indice.

<sup>2</sup> Exemple avec la performance des placements réalisée en 2023 du Volet antérieur : 7,0 %.

<sup>3</sup> Afin de mieux comprendre la décomposition de la valeur ajoutée, en voici les explications :

- l'effet de sélection correspond à la différence entre le rendement du gestionnaire versus son indice en fonction du poids cible;
- l'effet de répartition correspond à la différence entre le poids réel et le poids cible en fonction du rendement de l'indice;
- l'effet d'interaction correspond à la synergie créée par les deux effets précédents;
- le terme « Autre » provient du fait que la méthode de calcul considère que les poids sont statiques durant la période d'analyse.

## A.5 RENDEMENTS HISTORIQUES

Le tableau suivant indique la performance historique des deux volets de la caisse du RREEUL.

Volet antérieur				Second volet			
(Performance brute)				(Performance brute)			
2023	7,0 %	2 ans	-0,8 %	2023	9,3 %	2 ans	-0,7 %
2022	-8,1 %	3 ans	1,8 %	2022	-9,7 %	3 ans	2,7 %
2021	7,4 %	4 ans	3,0 %	2021	9,6 %	4 ans	4,0 %
2020	6,7 %	5 ans	5,4 %	2020	8,3 %	5 ans	6,4 %
2019	15,5 %	10 ans	7,4 %	2019	16,5 %	10 ans	7,9 %
2018	1,6 %			2018	1,1 %		
2017	12,5 %			2017	12,2 %		
2016	9,6 %			2016	9,1 %		
2015	9,0 %			2015	10,7 %		
2014	14,4 %			2014	14,4 %		

Le Second volet a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les rendements attendus<sup>1</sup> en 2023 et les années suivantes sont :

VA	6,80 % avant la marge	6,79 % net de la marge
SV	7,45 % avant la marge	6,70 % net de la marge

Les rendements en **orange** représentent les résultats inférieurs à l'objectif.

<sup>1</sup> Rendements établis par l'actuaire du Régime en fonction du portefeuille de référence de la Politique de placement.

## A.6 ÉQUIPE DU BUREAU DE LA RETRAITE



**Martin Latulippe**  
Directeur général

### COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES INTERNES



**Joel Joncas**  
Directeur



**Audrey Thibodeau**  
Coordonnatrice senior



**Manex Ruban**  
Coordonnateur



**Fabian Florez**  
Analyste



**Chantale Couture**  
Technicienne en régimes de retraite et comptabilité



**Félix-Antoine Larochelle**  
Technicien comptable (temporaire)

### PLACEMENTS



**Sébastien Chabot**  
Directeur



**Hugo Robert**  
Gestionnaire placements



**Louis-Thomas Hudon**  
Analyste



**Hugo-Alexandre Paradis**  
Analyste

### SERVICE-CONSEIL ET ACTUARIAT



**Isabelle Moreau**  
Directrice



**François Beaudry**  
Conseiller



**Sylvie Bourdages**  
Conseillère



**Cindy Byrns**  
Conseillère



**Stéphanie Pacaud**  
Conseillère



**Myriam Brassard**  
Stagiaire en actuariat



**Isabelle Blouin**  
Technicienne en régimes de retraite



**Karine Fournier**  
Technicienne en régimes de retraite



**Pierre-Alain Gélinas**  
Technicien en régimes de retraite



**Cindy Lafontaine**  
Technicienne en régimes de retraite



**Caroline Doyon**  
Adjointe-réceptionniste



**Karina Bourgoin**  
Réceptionniste

### SOUTIEN ADMINISTRATIF



**Diane Bernier**  
Coordonnatrice aux opérations



**Solange Chabot**  
Adjointe aux opérations



**Wanesa Sithy**  
Adjointe aux opérations

# Valeurs

qui guident les fiduciaires, les membres des comités de retraite et le personnel du Bureau de la retraite dans la gestion des régimes de retraite



**Respect**



**Équité**



**Rigueur**



**Engagement**

Régime de retraite des employés  
et employées de l'Université Laval

Pavillon Maurice-Pollack  
2305, rue de l'Université, bureau 3121  
Québec (Québec) G1V 0A6  
418 656-3802  
[bretraite@bretraite.ulaval.ca](mailto:bretraite@bretraite.ulaval.ca)  
[bretraite.ulaval.ca/rreeul](http://bretraite.ulaval.ca/rreeul)



**BUREAU  
DE LA RETRAITE**  
de l'Université Laval